

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2016202283

Dossier numéro : 2016-04-21/51

Titre

21 AVRIL 2016. - Extrait de l'arrêt n° 53/2016 du 21 avril 2016 - (Numéros du rôle : 5927, 5928, 5929 et 5933) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 08-06-2016 page : 34612

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation partielle du décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, introduits par l'ASBL "Ecole pratique des hautes études commerciales" et autres, par l'ASBL "Haute Ecole Léonard de Vinci", par l'ASBL "Centre d'Enseignement Saint-Laurent, Liège" et l'ASBL "CPSE" et par Henri Bouillon et autres.

...

Par ces motifs,
la Cour

- annule les mots "et formations" dans l'article 21, alinéa 1er, 14°, du décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;
- rejette les recours pour le surplus.